

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHÉ
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2023 AUT 085

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public
CDV – 2023

AUTORISATION DE STATIONNEMENT

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu la demande de la SARL SAUVAGE BATIMENT en date du 17 Avril 2023,

AUTORISE

La pose d'une benne ruelle Demol à Gravelines pour les travaux de rénovation intérieure du 3, place Albert Denvers.

Sous réserve :

- La pose des panneaux de signalisation incombe au demandeur,
- Que la sécurité des passants soit assurée,
- Que la benne soit signalée en permanence conformément à la réglementation en vigueur,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,
- Que l'accès aux pompiers soit préservé
- Que les livraisons soient possibles

Toutes précautions devront être prises de manière à ce que les véhicules ne soient pas surpris par cette benne.

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révoicable

Du 9 au 23 mai 2023 inclus

Fait à Gravelines, le 21 AVR. 2023

Le Maire

Bertrand NGOT

MIS EN LIGNE SUR LE SITE

DE LA VILLE LE :

21 AVR. 2023